

PROCÈS-VERBAL 22/09/2020

Date de convocation: 01/09/2020

Date de publication : 22/09/2020

ORDRE DU JOUR

1. Mise en place du Conseil d'administration :

Suite à la désignation des 4 délégués du Conseil municipal par délibération du 23/05/2020,

Suite à la nomination des 4 membres par arrêté du Maire en date du 18/06/2020,

Le mardi 22 septembre 2020 à 10 h 30 les membres du Conseil d'administration se sont réunis à la salle de mairie de Frazé, sous la présidence de Brigitte PISTRE, le Maire, à savoir :

- Dominique BEQUIGNON, Joël DESTOUCHES, Mireille LEROY, Betty MORICE (absente excusée) délégués du Conseil municipal,
- Odile NORMAND, Jean-Luc BOUILLY, Jeanine BROUARD (absente et donnant pouvoir à Brigitte PISTRE), Monique DUCLOUX (absente et excusée donnant pouvoir à Odile NORMAND) membres désignés par arrêté du Maire.

Soit les huit membres composant le bureau du CCAS sous l'autorité de Mme le Maire, Présidente de droit.

Mme Brigitte PISTRE indique que le Conseil d'administration du CCAS est installé.

Jean-Luc BOUILLY est désigné secrétaire de séance.

Mme la Présidente rappelle le rôle du CCAS, ses compétences et ses moyens d'action : Informations et relais auprès de la population, subventions « l'envol », participation à l'organisation du banquet des aînés...

2. Election du vice-président :

Mme Brigitte PISTRE invite le Conseil d'administration à procéder à l'élection du Vice-Président.

Nb de membres présents : 6+ 2 pouvoirs

Nb de suffrages exprimés : 8

Le CCAS souhaite élire un seul Vice-président.

Mireille LEROY a obtenu 8 voix et est élue Vice-présidente.

3. Banquet des anciens

Compte-tenu du contexte sanitaire, le CCAS ne peut maintenir le banquet du 11 novembre. A titre exceptionnel, les frazéens âgés de 70 ans et plus recevront un bon d'achat de 20 € à faire valoir dans les commerces de Frazé, en complément de ceux distribués pour les fêtes de fin d'année. Un courrier accompagnant les bons d'achat sera rédigé dans ce sens. Mise sous plis prévue le 20/10/2020 à 10h.

4. Divers

Envol : Mme la présidente informe qu'une subvention de 500 € a été allouée à Lou Taranne pour suivre une formation dans le cadre de l'envol mais qu'elle n'a pas pu solliciter l'avis de l'ensemble des membres du CCAS, le conseil d'administration n'étant pas encore installé.

Bulletin municipal : il est proposé d'insérer une fiche « info-pratique » avec les numéros de téléphone utiles à la population.

Cérémonie du 11 novembre : on ne sait si un vin d'honneur sera possible (en attente des consignes préfectorales pour raison sanitaire).

Espace tiers-lieu dans l'ancienne boulangerie : le CCAS approuve l'idée d'un lieu de rencontres au sein du village et propose de participer à l'organisation d'ateliers de thématiques diverses (initiation à internet et à l'informatique, tricot, jeux de cartes, petites réparations...)

Séance levée à 11h30.